

## **CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

### **Allocation Energie pour les Familles Nombreuses**

Chaque année, le Centre Communal d'Action Sociale verse une allocation pour la consommation d'énergie pour les familles nombreuses.

Celle-ci sera versée aux personnes qui rempliront une des conditions suivantes :

- Les familles nombreuses de 3 enfants au moins et non imposables sur le revenu
- Les familles n'ayant pas bénéficié d'aide du Conseil Départemental pour le paiement d'une facture EDF, **depuis le premier janvier de l'année en cours.**

Pour bénéficier de cette aide vous devez vous présenter au Centre Communal d'Action Sociale, muni(e) des documents **photocopiés** suivants :

- ✦ Carte d'identité,
- ✦ Dernier avis d'imposition sur le revenu,
- ✦ Dernière facture EDF,
- ✦ Relevé d'identité bancaire,
- ✦ Livret de famille
- ✦ Justificatif de domicile

Afin de faciliter les opérations de règlement, la période de dépôt des dossiers sera communiquer sur la page Actualités du CCAS ainsi que dans le magazine de l'Ignymontain.